

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est rassemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 44/2244 :

Fourniture de services de télécommunication -
Lots 1 à 3 - Autorisation de signature

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALET Viviane (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame ROUVRAIS Simone), BELLON Stéphen (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, BALZANET Jonhy, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 février 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 février 2026.



Le Maire.

Accusé de réception en préfecture
974-2026-02-16-14-2244-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

David LORION

Affaire n°44/2244 : Fourniture de services de télécommunication - Lots 1 à 3 - Autorisation de signature.

Système d'Informations et Développement Numérique Territorial - Direction de la Vie Educative et de l'Administration

Le Maire informe l'Assemblée qu'une consultation a été lancée, selon la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert, pour la fourniture de services de télécommunication.

Les prestations attendues concernent la fourniture de services :

- d'accès à internet, y compris services et prestations associés,
- de téléphonie fixe, y compris services et prestations associés,
- de wifi public.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a donc été envoyé à la publication le vendredi 31 octobre 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 1^{er} décembre 2025 à 12h00 (heure locale).

La présente consultation est décomposée en trois (3) lots, chaque lot donnant lieu à la conclusion d'un marché séparé en application des articles L2113-10 et R2113-1 du CCP.

Les lots 1 et 2 sont des accords-cadres à bons de commande multi-attributaires avec un maximum de 3 attributaires.

Le lot 3 est un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire.

Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 2 ans. Ils sont reconduits tacitement jusqu'à leur terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée de la période de reconduction est de 2 ans. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le mercredi 10 décembre 2025, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de choisir, au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans le règlement de la consultation (prix des prestations – 40 % / valeur technique de l'offre – 30% / valeur des prestations de services – 20% / développement durable – 10%), les offres suivantes :

LOT N°	DESCRIPTION DES FOURNITURES	Montant en valeur pour la période initiale (deux ans) (€ HT) <i>Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.</i>		Attributaires des marchés <i>(multi-attributaires avec un maximum de 3 attributaires pour les lots 1 et 2)</i>	
		Minimum	Maximum		
01	Accès Internet et services associés	Sans	600 000,00 €	1 ^{ère} position	ZEOP
				2 ^{ème} position	SOCIETE REUNIONNAISE DU RADIOTELEPHONE (SRR)
				3 ^{ème} position	IDOM TECHNOLOGIES SAS
02	Accès de téléphonie fixe et services associés	Sans	400 000,00 €	1 ^{ère} position	IDOM TECHNOLOGIES SAS
				2 ^{ème} position	CANAL+ TELECOM
03	Wifi Public	Sans	750 000,00 €	SOCIETE REUNIONNAISE DU RADIOTELEPHONE (SRR)	

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20260216-44-2244-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

Les sommes dues en exécution seront imputées sur la ligne budgétaire 020 6262 SERVICE 49

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention(s) (BANDAMA ATIAMA Yvonne)), DECIDE :

- **DE L'AUTORISER**, lui, l'élu délégué ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à **SIGNER** les accords-cadres sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation des accords-cadres).

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

